



Prestation compensatoire ? divorce? heritage

Par **patoche**, le **07/08/2008** à **23:21**

en instance de divorce, je paie actuellement, une P A de 15 0 euros pour mon fils de 23 ans(je sais qu'il travaille, mais n'arrive pas a le prouver) plus une p a a mon ex femme de 300 euros, celle ci me reclame une prestation compensatoire de 500 euros par mois pendant 90 mois;rnje viens d'apprendre quelle a toucher un heritage familiale tres conséquent;rnsa soeur viens de racheter la demeure familiale, comme elles ne sont que 2 , mon ex femme a forcément toucher sa part sur la maison.rnmalgré des courriers recommande elle fait la sourde oreille, comment faire pour l'obliger a me faire parvenir les documents nécessaires;dans l'attente de vous lire , je vous remercie d'avance; rncordialement P

Par **Visiteur**, le **08/08/2008** à **17:29**

Bonjour,rnrnLes aliments sont dus "en proportion du besoin de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit". rnLa pension alimentaire peut être révisée à tout moment si les besoins du créancier d'aliment ou les ressources du débiteur d'aliment se sont modifiées de façon significative. rnJe pense qu'il faut essayer de voir cela avec le juge, il doit apprécier tous les éléments de revenus : salaire, pensions de retraite et d'invalidité, mais également les revenus de son patrimoine. rnrnBien cordialement